



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat de Grenoble
Délégation Régionale Académique
au Numérique Éducatif**

DRANE – Académie de Grenoble
Réf. : MN/2023-24

Grenoble, le 1^{er} septembre 2023

Affaire suivie par :
Cédric Sutera
DRANE adjoint
Tél : 04 76 74 74 53
Mél : ce.dane@ac-grenoble.fr

La rectrice de l'académie

à

Mesdames et messieurs les IA-IPR

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

Mesdames et messieurs les IEN ET/EG

Mesdames et messieurs les IEN du 1^{er} degré
s/c

Messieurs les IA-DASEN

Objet : Appel à projets « heures numériques » 2023-2024

Le dispositif « **heures numériques** » donne l'opportunité aux inspecteurs du premier et du second degré de constituer et d'accompagner des groupes d'enseignants qui expérimenteront des usages pédagogiques innovants du numérique avec leurs élèves, dans le cadre d'un travail d'équipe (dans l'école ou l'établissement, en réseau d'écoles ou d'établissements). Ces travaux seront diffusés afin de mutualiser largement les pratiques profitables aux élèves.

Les thèmes retenus pour l'année scolaire 2023-2024 sont les suivants :

- 1. Le numérique : un levier pour faire de l'école un espace protecteur pour les élèves** (lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement, connaissance des droits et devoirs dans l'espace numérique, culture de l'égalité et du respect mutuel, estime de soi et estime de l'autre, risques liés aux usages des réseaux sociaux).
- 2. Le numérique au service du travail de l'écriture** (orthographe, grammaire, syntaxe) : diversification des formes d'écriture (cycle 3) ou travail de l'expression écrite longue (cycle 4).
- 3. Le numérique au service de la réussite dans les apprentissages :**
 - 3.1 - cibler la difficulté scolaire pour mieux la prendre en compte** : dispositif devoirs faits, transition école collège, école inclusive, évaluations.
 - 3.2 - découverte des métiers et du monde du travail**, promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, prévention des stéréotypes, lutte contre le décrochage.
- 4. Intelligence artificielles (I.A.) génératives et apprentissages** : l'I.A. au service de l'enseignement (différenciation pédagogique, autonomie des élèves), compréhension de l'I.A. par les élèves (découverte, utilisation et esprit critique), I.A. et évaluation (inventer de nouvelles formes évaluatives à l'heure de l'I.A.).

Ces projets s'inscriront dans un cadre respectueux de la protection des données à caractère personnel des élèves et des enseignants et s'appuieront sur des outils numériques souverains (outils pédagogiques mis à disposition par les collectivités, communs numériques portés par l'Éducation Nationale). Les projets menés sur le territoire de l'Isère incluront une communication ou une action en direction des familles (volet « parentalité » du Territoire Numérique Éducatif).

Une conférence sur l'intelligence artificielle sera proposée lors du séminaire de lancement des heures numériques, le 20 septembre 2023 à Grenoble, afin de donner aux porteurs de projets de premiers éléments de culture commune.

L'inspecteur ou les inspecteurs porteur(s) du projet compléteront en ligne le document d'appel à projets avant le 15 octobre 2023 : <http://www.ac-grenoble.fr/admin/enquetes/index.php?sid=24547&lang=fr>

Une commission académique désignera les projets retenus. Après validation du projet, l'inspecteur ou les inspecteurs porteur(s) du projet piloteront le groupe qui :

- pourra se réunir une fois en présentiel et plusieurs fois à distance ;
- élaborera un bilan et une production multimédia du projet mettant en valeur les effets mesurés sur les apprentissages des élèves et les pratiques enseignantes ;
- participera au séminaire annuel des « heures numériques ».

Monsieur Cédric Sutera, délégué régional académique au numérique éducatif adjoint à l'académie de Grenoble, se tient à votre disposition pour tout complément.

Je vous remercie vivement de votre implication dans cet appel à projets.



Hélène Insel